



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DRIEAT
Direction
des Routes
Île-de-France

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES ET
FORFAITAIRES**

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

État – Ministère de la Transition Écologique
Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT) – Direction des Routes Île-de-France (DiRIF)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Madame la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France par délégation du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris
(arrêté n°IDF-2023-06-26-00001 du 26 juin 2023)

Objet de la consultation

Réfection de la Tranchée Couverte du Landy sur l'A1 à Saint-Denis – PHASE 2

Lot

N° 3 Aménagements paysagers – Tranche Ferme

Sommaire

1 – PRIX GÉNÉRAUX.....	4
INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER.....	4
ÉTUDES ET MÉTHODES D'EXÉCUTION.....	4
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ.....	6
DOSSIER DE RÉCOLEMENT DE L'OUVRAGE.....	6
2 – AMÉNAGEMENT JARDIN PRINCIPAL.....	8
TRAVAUX PRÉPARATOIRES.....	8
REPRISE RÉSEAU EP.....	8
MISE EN PLACE COUCHE DRAINANTE 10CM.....	8
FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE TERRE-PIERRE ÉP.MOY. 35CM.....	9
FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE TERRE ALLÉGÉE ÉP. MOY. 125 CM.....	9
FOURNITURE ET PLANTATION ARBUSTES 80/100 3U/M ²	10
FOURNITURE ET PLANTATION VIVACES 9U/M ²	10
FOURNITURE ET PLANTATION SEMIS HERBACÉES.....	11
FOURNITURE ET PLANTATION ARBRES TIGE 20/25 YC. TUTEURAGE.....	11
FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE PAILLAGE EN BROYAT DE LIGNEUX SUR 10CM.....	12
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE VOLIGES BOIS.....	12
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GANIVELLES 40CM DOUBLE TORSION.....	13
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CLÔTURE MÉTALLIQUE 1M YC SCHELLEMENTS.....	13
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE PORTILLONS MÉTALLIQUES 1M.....	13
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CHAISES MÉTALLIQUES YC SCHELLEMENTS.....	14
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BANCS BOIS BRUT POSÉS.....	14
SYSTÈME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE.....	14
3 – PLANTATIONS SUPPLEMENTAIRES JARDINIÈRE EX SUD.....	16
FOURNITURE ET PLANTATION ARBUSTES 80/100 3U/M ²	16
FOURNITURE ET PLANTATION VIVACES 9U/M ²	16
FOURNITURE ET PLANTATION SEMIS HERBACÉES.....	17
FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE PAILLAGE EN BROYAT DE LIGNEUX SUR 10CM.....	17

Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment du CCTP. Ils incluent les prestations du ou des organismes associés au contrôle intérieur et tiennent compte des sujétions du contrôle extérieur. Ils tiennent compte également des sujétions de main d'œuvre nécessaire pour la réalisation de chaque tâche.

GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES PRIX

Les travaux seront payés par application des prix unitaires et forfaitaires détaillés ci-après et appliqués aux quantités d'ouvrages réellement exécutées et constatées contradictoirement. Ces ouvrages seront conformes à la commande du Maître d'œuvre et devront satisfaire aux prescriptions de l'ensemble des pièces du marché, dont celles du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Ils tiennent compte notamment :

- de l'exiguïté des emprises de travaux,
- de la nature des terrains,
- de la présence éventuelle d'autres entreprises sur les emprises de chantier,
- des stipulations figurant au C.C.A.P. définissant la conservation des divers réseaux concessionnaires en place,
- du phasage des travaux impliquant des interventions fractionnées d'importance diverse par tronçons de faible largeur ou longueur selon l'avancement du chantier.

En outre, ces prix tiennent compte également des sujétions du contrôle extérieur et incluent les prestations du ou des organismes associés au contrôle intérieur.

ARTICLE 2 - FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

Les prix du bordereau tiennent compte de toutes les fournitures de matériaux, sauf celles expressément explicitées au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ou au présent bordereau.

ARTICLE 3 - POSE, MISE EN PLACE, MISE EN ŒUVRE ET QUALITÉ

La pose, la mise en place ou la mise en œuvre de matériel ou matériaux comprend toutes les sujétions afférentes nécessaires à la parfaite finition des travaux et notamment :

- les adaptations sur le site, les opérations de raccordement de parties d'ouvrages,...
- l'évacuation en décharges des conditionnements et autres matériaux non utilisables (produits de démolition, terres impropres au ré-emploi, etc....) y compris les frais y afférents,
- la remise en état en accord avec le Maître d'œuvre des ouvrages modifiés (ragréages, bouchage de réservations, etc..

Les dispositions du fascicule 65 du C.C.T.G. et de son additif, en matière de règle de l'organisation à mettre en place en vue d'assurer l'obtention de la qualité requise sont également applicables aux parties d'ouvrage qui ne relèveraient pas des dits fascicules.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES TRANSPORTS

Les interventions ayant lieu dans la majorité des cas sur voirie autoroutière, il est indispensable de définir un emplacement annexe et intermédiaire pour entreposer les éléments nécessaires à la réalisation complète des chantiers (locaux de stockage, locaux pour le personnel, matériaux, matériel, véhicules de transport, moyens d'accès pour travaux en hauteur, échafaudages...).

Les prix relatifs aux installations de chantier comprennent toutes les sujétions relatives aux transports des éléments de chantier précités, depuis les lieux de fabrication, d'extraction, de production, et d'emprunt pour location, jusqu'à l'emplacement intermédiaire défini par le Maître d'ouvrage.

Les prix comprennent toutes les sujétions relatives au transport (amenée, repliement) depuis l'emplacement intermédiaire jusqu'aux lieux d'interventions.

ARTICLE 6 - DÉFINITION DES PRIX

Les prix du bordereau s'entendent hors taxes et s'appliqueront quelles que soient les quantités mises en œuvre à chaque intervention sauf stipulation différente dans le libellé de certains prix pour intervention concernant de petites quantités.

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<u>1 – PRIX GÉNÉRAUX</u>	
1.1	<p><u>INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER</u></p> <p>« Les installations de chantier et la gestion du compte prorata sont à la charge du titulaire du Lot n°2 – Voirie-Signalisation pour toute la durée des travaux. »</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, la participation aux dépenses éligibles d'intérêt commun que devra supporter le Titulaire du présent Lot n°3 au titre des besoins matériels et logistiques d'installations communes de chantier (signalisation du chantier, installation générale, nettoyage des cantonnements, aires de chantier, clôture provisoire de chantier, branchements, raccordements provisoires, voies de circulation, gardiennage etc.).</p> <p>Il est réglé en deux périodes de travaux de la tranche ferme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La première période de participation aux dépenses éligibles d'intérêt commun d'installation de chantier du prix 1.1 est réglé, 5 mois après l'amenée, le montage et la mise en service des installations de chantier par le Lot n°2. Le montant réglé par le Lot n°3 pour cette période de participation aux frais d'installation de chantier (<i>de 5 mois</i>) est défini par le cumul des quittus des dépenses éligibles d'intérêt commun réglé sur cette période au Lot n°3. ○ La deuxième période de participation aux dépenses éligibles d'intérêt commun d'installation de chantier du prix 1.1 est réglé, sur présentation des quittus à la fin du chantier de la tranche ferme, après le démontage et le repliement de tous les matériels des installations, enlèvement des matériaux en excédent, remise en état des lieux par le Lot n°2. <p>UNITÉ : LE FORFAIT :</p>	
1.2	<p><u>ÉTUDES ET MÉTHODES D'EXÉCUTION</u></p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, conformément aux articles 28 et 29 du C.C.A.G., aux textes du fascicule 65 et 66 du C.C.T.G et aux prescriptions du C.C.A.P. et du C.C.T.P., la réalisation des études et méthodes d'exécution relatives à l'ensemble des travaux.</p> <p>Il rémunère les frais de production des documents nécessaires et préalables à l'exécution des travaux, notamment l'établissement, les modifications éventuelles après observations éventuelles du Maître d'œuvre pour l'ensemble des ouvrages et parties d'ouvrages.</p> <p>Ce prix porte notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le programme d'exécution des études et des travaux, y compris les notes de calcul et les plans d'exécution nécessaires à la reprise des joints d'étanchéité des ouvrages, ○ les fiches de procédures des tâches principales à réaliser, ○ les plans des dessins d'exécution cotés à l'échelle, des parties d'ouvrages à réparer (notamment les dispositifs de joints mécaniques avec les raccords correspondants), et les avant-métrés correspondants, et ce en tenant compte des prescriptions du chapitre 4 du CCTP, ○ le plan d'assurance qualité, ○ les notes de calculs automatiques et manuelles, relatives au choix et à l'implantation des aciers de renforts et des joints mécaniques (tabliers, parking transformé en parc, couverture,...), ○ les études et justifications des ouvrages provisoires, ○ les méthodes d'exécution pour chaque phase de travaux, ○ les notices descriptives des matériaux utilisés pour la réfection des différents joints et de l'étanchéité des ouvrages, ○ les études d'exécution justifiant les choix et la méthodologie adoptées pour l'application : <ul style="list-style-type: none"> • des techniques de réfection des joints de chaussées, • des techniques relatives à la préparation des supports béton, • des produits de ragréages, 	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> • des bétons, • de l'étanchéité, • des enrobés, • des drains de chaussée, • du dispositif de drainage du parc, • de l'assainissement, • de l'hydrodémolition, • des travaux de démolition (renformis, structure de chaussée, • du balisage des rues concernées sur la tranchée couverte du Landy. <ul style="list-style-type: none"> ○ les documentations techniques émanant des fournisseurs de produits préfabriqués, ○ les métrés conformes aux plans visés, ○ la fourniture en nombre d'exemplaires suffisants de documents permettant au Maître d'œuvre d'apporter ses remarques jusqu'à la fourniture du document indice « BON POUR EXÉCUTION », ○ les frais de coordination et de contrôle par le titulaire du marché de ses sous-traitants ainsi que des conséquences de leurs défaillances éventuelles. <p>Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ comme prescrit à l'article 4.17 du CCTP, les dossiers des études détaillées des modalités d'exploitation établis par le titulaire avec une description précise : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des dispositifs réglementaires d'exploitation temporaires et permanents proposés au droit des emprises travaux des différents franchissements (<i>chaussée + trottoirs</i> du réseau communal de la <i>Ville de Saint-Denis</i>), ▪ de la signalisation de chantier y compris la mise en place de toutes les mesures et dispositifs d'exploitation, et de protections des phases de travaux le long des voies circulées, ▪ des marquages provisoires et permanents dans le respect des exigences du Maître d'œuvre, ▪ des dispositifs et/ou ouvrages provisoires portant maintiens des chaînes de déplacement piétons et cyclistes, ▪ des procédures de mise en place et de dépose des balisages approuvés par l'exploitant et le Maître d'œuvre. <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la réalisation par un géomètre expert agréé par le Maître d'ouvrage, du levé topographique de l'état initial du site pour les différentes zones faisant l'objet des travaux de réfection (précision 1/200) compris restitution sur support informatique (fourni au format AutoCad par le Maître d'œuvre). <p>Il tient compte également des frais liés aux tirages, à l'édition, aux réunions provoquées par le Maître d'œuvre et à l'assistance technique sur le chantier.</p> <p>Ce prix s'applique également à l'ensemble des travaux sous-traités.</p> <p>Ce prix ne comprend pas les frais d'établissement du dossier de récolement qui est rémunéré au prix 1.4.</p> <p>Ce prix sera rémunéré en trois fractions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 40 % après la fin de la période de préparation des travaux ; ○ 30 % après visa de l'ensemble des plans d'exécution ; ○ 30 % après la remise des plans du dossier d'exécution. 	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	UNITÉ : LE FORFAIT :	
1.3	<p><u>HYGIÈNE ET SÉCURITÉ</u></p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, les prestations prévues au C.C.T.P. et au C.C.A.P. concernant l'hygiène et la sécurité, afin de garantir la prise en compte de la sécurité de toutes personnes intervenant sur le chantier et des tiers durant toute la période de chantier.</p> <p>Ce prix comprend entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les frais d'établissement des documents d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation : P.P.S.P.S. (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé) et aux indications du Plan Général de Coordination (P.G.C.), pour l'ensemble des intervenants du chantier (co-traitant, sous-traitant, transporteur, loueur de matériel), ○ leur mise à jour tout au long du chantier (adaptations et additifs qui s'avéreront nécessaires), ○ les frais relatifs à leur coordination, ○ les frais afférents à l'inspection commune du site avec le coordonnateur S.P.S. (Sécurité et Protection de la Santé) désigné par le Maître d'ouvrage, ○ la prise en compte de toutes les observations du coordonnateur S.P.S. et/ou de la maîtrise d'œuvre, avec toutes les conséquences financières que cela peut impliquer, ○ l'équipement de signalisation obligatoire des véhicules pour pouvoir travailler dans un balisage léger sur les voies franchies du tunnel de Landy, ○ les équipements de sécurité nécessaires à l'exécution des travaux de sciage, de démolition, de décapage, d'hydrodémolition..., (Équipement des ouvriers en Équipements de Protection Individuelle « EPI », protection respiratoire, protection contre les projectiles, moyens de ventilation et d'aspiration...). <p>Ce prix sera rémunéré en trois fractions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 40 % après la remise du PPSPS ; ○ 30 % lorsque la moitié du marché, établi en prix de base, est atteinte ; ○ 30 % après le démontage des installations et la remise en état des lieux. <p>UNITÉ : LE FORFAIT</p>	
1.4	<p><u>DOSSIER DE RÉCOLEMENT DE L'OUVRAGE</u></p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, l'établissement et la livraison des plans de récolement et des documents conformes à l'exécution tels que définis au C.C.A.P. et à l'article 2.9 du C.C.T.P., ainsi qu'au fascicule 65 du CCTG.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la fourniture d'un dossier de pièces écrites et de plans en trois exemplaires, ○ la fourniture des éléments de récolement sous la forme de fichiers compatibles avec le logiciel du Maître d'œuvre (AUTOCAD 2013) en deux exemplaires, ○ le dossier complet du suivi quotidien de l'assurance qualité. <p>Il comprend tous les frais nécessités par l'établissement des documents (relevés topographiques, dessins, prises de vue, microfilms, montages, tirages, etc.) tels qu'ils sont définis au C.C.A.P.</p> <p>Ce prix est rémunéré en une seule fois, à la remise complète du dossier.</p> <p>Si les documents remis se révèlent entachés d'erreurs, ces documents devront être repris et une réfaction de prix sera appliquée.</p> <p>UNITÉ : LE FORFAIT</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
1.5	<p><u>IMPLANTATIONS GÉNÉRALES ET DE DÉTAIL</u></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement de jour, les opérations d'implantation et de piquetage nécessaires aux travaux de réparation des ouvrages, telles que définies à l'article 27 du CCAG et au chapitre 4 du CCTP.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les opérations d'implantation générale, ○ le levé initial comme élément indispensable du contrôle contradictoire, ○ la reconnaissance par radar des réseaux et leur report sur plan pour l'implantation des dispositifs de joints de chaussée de trottoirs et de parking, ○ l'implantation de tous les forages, les perçages, les fenêtres, les renforts, etc. <p>UNITÉ : LE FORFAIT</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<u>2 – AMÉNAGEMENT JARDIN PRINCIPAL</u>	
2.1	<p><u>TRAVAUX PRÉPARATOIRES</u></p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des travaux préparatoires nécessaires aux travaux d'aménagement paysager du jardin principal.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la définition des emprises à modeler, ○ la constitution du dossier plans des aménagements (notice, élévations, profils en travers et en longs) établi par un concepteur paysagiste, ○ l'établissement d'un planning spécifique pour le suivi des différentes phases d'exécution des travaux d'aménagement, ○ toutes sujétions d'exécution des travaux préparatoires. <p>Ce prix ne rémunère pas la réalisation des plans de récolement et du dossier des ouvrages exécutés rémunérée par le prix 1.4.</p> <p>UNITÉ : LE FORFAIT</p>	
2.2	<p><u>REPRISE RÉSEAU EP</u></p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, les opérations de reprise des réseaux d'eau pluviale (PEHD, PVC, fonte) en vue d'une adaptation ou d'une modification avec les dispositions spécifiées par les plans des travaux.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la localisation des réseaux enterrés de toutes natures par procédé sans fouille quel que soit la technique, ○ la reprise de réseaux de toutes natures, ○ les réimplantations éventuelles des réseaux en cas de non conformité avec les plans d'aménagement, ○ le chargement, l'évacuation et le transport des éléments de conduites déposés issus des travaux de reprises vers un dépôt / décharge publique, droit de décharge compris, ou à tout autre endroit proposé par l'entreprise et soumis à l'accord du Maître d'œuvre, ○ toutes les sujétions d'exécution supplémentaires. <p>L'entreprise est tenue de remettre au Maître d'œuvre le bordereau de suivi des déchets .</p> <p>UNITÉ : LE FORFAIT</p>	
2.3	<p><u>MISE EN PLACE COUCHE DRAINANTE 10CM</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre d'une couche drainante composé d'un dispositif « COVERDRAIN FT » et disposant d'une couche de protection drainante des eaux de surfaces de 10cm d'épaisseur.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la fourniture, le transport sur chantier, la mise en place avec un recouvrement des géotextiles filtrants et drainants par juxtaposition de mini-drains, ○ la mise en place d'une couche drainante de 10 cm d'épaisseur sur la totalité des géotextiles filtrants de l'ouvrage, ○ les terrassements, déblaiements et remblaiements nécessaires à la réalisation de l'ensemble des regards de récupération des eaux de ruissellement (50 x 50) intégrés au dispositif, ○ la fourniture, la pose et le raccordement des tuyaux collecteurs, le jointoiement soigné à l'intérieur et à l'extérieur des regards, y compris toutes sujétions de mise en œuvre. 	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la bonne protection vis-à-vis de l'étanchéité de l'ouvrage mise en place y compris toutes sujétions de mise en œuvre de produit étanche en prévision éventuelle de toute infiltration d'eaux, quelle que soit les emprises travaux traitées. <p>UNITÉ : LE MÈTRE CARRÉ</p>	
2.4	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE TERRE-PIERRE ÉP.MOY. 35CM</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre cube, l'ensemble des travaux nécessaire à la réalisation d'une structure piétonne en gazon renforcé (mélange terre-pierre d'épaisseur moyenne 35cm) pour les futures allées piétonnes conformément au plan des travaux.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la fourniture et la pose d'un géotextile 125 g/m² sur la couche drainante de 10 cm d'épaisseur, ○ la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave concassée 40/80 par couche de forme sur une épaisseur définie de 20 centimètres, ○ la mise en œuvre et le réglage, ○ la fourniture et la pose d'un géotextile 100 g/m² sur la couche de grave concassée 40/80, ○ la fourniture, le transport et la mise en œuvre du mélange terre-pierre sur 15 cm d'épaisseur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 60% de Pierre : concassé calcaire calibré 20/40, ▪ 40% de Terre végétale : conforme au CCTP à tendance sableuse pour une meilleure perméabilité. Le volume de terre végétale aura au préalable été amendé de 25% de compost organique végétal pour 75% de terre. ○ le réglage de matériaux, le dressement de la pente transversale à 2%, ○ l'ensemencement avant le compactage : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gazon : à base de Ray Grass, ○ toutes sujétions à une parfaite exécution des travaux. <p>Ces travaux seront soumis à l'approbation du Maître d'œuvre.</p> <p>UNITÉ : LE MÈTRE CUBE</p>	
2.5	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE TERRE ALLÉGÉE ÉP. MOY. 125 CM</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre cube, l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en œuvre de modelés de terre végétale allégée d'épaisseur moyenne 125 cm pour façonner les buttes inaccessibles, conformément au plan des aménagements.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la fourniture et le transport des terres jusqu'aux différentes zones à modeler, ○ le déchargement, la mise en place, le talutage, le dressement des pentes en terre végétale selon les modelés souhaités (1,25 mètre de hauteur en moyenne), ○ le dressement des pentes doit permettre de maîtriser les eaux de ruissellement (pas de dépression en points bas pouvant engendrer des flaques ultérieurement), ○ toutes sujétions à une parfaite exécution des travaux. <p>Ces travaux seront soumis à l'approbation du Maître d'œuvre. L'entreprise est tenue de faire connaître et accepter par le Maître d'œuvre la qualité et la provenance de la terre.</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	UNITÉ : LE MÈTRE CUBE	
2.6	<p><u>FOURNITURE ET PLANTATION ARBUSTES 80/100 3U/M²</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la plantation de végétaux arbustifs de dimensions 80/100 (<i>3u/m²</i>) sur l'ensemble du parking transformé en parc, conformément au plan des travaux d'aménagement.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la présentation au Maître d'œuvre des végétaux arbustifs de dimensions 80/100 issus des catégories spécifiés à l'article 4.16 du CCTP, ○ la communication au Maître d'œuvre des références des pépinières en charge de fournir les végétaux arbustifs, ○ le piquetage des zones de plantation, ○ le nivellement définitif des surfaces destinées à être plantées, ○ la fourniture des végétaux arbustifs, ○ le transport et la mise et/ou remise en jauge par tout moyen mécanique ou manuel, ○ la réception des végétaux arbustifs par le Maître d'œuvre, ○ l'habillage et le pralinage des racines, ○ la plantation proprement dite avec comblement et plombage des fosses, ○ l'amendement, ○ le terrassement de terre fine, compris cuvette d'arrosage, ○ le réglage parfait après plantation, ○ la taille de formation, ○ le fourreau de protection, ○ les finitions diverses et nettoyage du chantier ○ la garantie de reprise durant l'année qui suit la plantation. ○ les sujétions d'arrachage en pépinière, de manipulation et de préparation, de protection contre les intempéries et contre les blessures ou le dessèchement, y compris toutes sujétions à la parfaite exécution des travaux. <p>Il est précisé que les végétaux seront choisis en pépinière pour leur homogénéité et leur venue franche. Ils seront exempts de maladies ou de blessures et leurs couronnes naturelles seront conservées lors de la plantation. Toutes les précautions seront prises lors du transport afin de ne pas endommager les végétaux.</p> <p>UNITÉ : LE MÈTRE CARRÉ</p>	
2.7	<p><u>FOURNITURE ET PLANTATION VIVACES 9U/M²</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la plantation de végétaux vivaces (<i>9u/m²</i>) sur l'ensemble du parking transformé en parc, conformément au plan des travaux d'aménagement.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la présentation au Maître d'œuvre des végétaux vivaces (<i>9u/m²</i>) issus des catégories spécifiés à l'article 4.16 du CCTP, ○ la communication au Maître d'œuvre des références des pépinières en charge de fournir les végétaux vivaces, ○ le piquetage des zones de plantation, ○ le nivellement définitif des surfaces destinées à être plantées, ○ la fourniture des végétaux vivaces, ○ le transport et la mise et/ou remise en jauge par tout moyen mécanique ou 	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>manuel,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la réception des végétaux vivaces par le Maître d'œuvre, ○ l'habillage et le pralinage des racines, ○ la plantation proprement dite avec comblement et plombage des fosses, ○ l'amendement, ○ le terrassement de terre fine, compris cuvette d'arrosage, ○ le réglage parfait après plantation, ○ la taille de formation, ○ le fourreau de protection, ○ les finitions diverses et nettoyages du chantier ○ la garantie de reprise durant l'année qui suit la plantation. ○ les sujétions d'arrachage en pépinière, de manipulation et de préparation, de protection contre les intempéries et contre les blessures ou le dessèchement, y compris toutes sujétions à la parfaite exécution des travaux. <p>Il est précisé que les végétaux seront choisis en pépinière pour leur homogénéité et leur venue franche. Ils seront exempts de maladies ou de blessures et leurs couronnes naturelles seront conservées lors de la plantation. Toutes les précautions seront prises lors du transport afin de ne pas endommager les végétaux.</p> <p>UNITÉ : LE MÈTRE CARRÉ</p>	
2.8	<p><u>FOURNITURE ET PLANTATION SEMIS HERBACÉES</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la plantation de la végétalisation de l'ensemble des dômes et talus par des espèces semis-herbacées, conformément au plan des travaux d'aménagement.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la présentation au Maître d'œuvre des espèces semis-herbacées issus des catégories spécifiés à l'article 4.16 du CCTP, ○ la communication au Maître d'œuvre des références des pépinières en charge de fournir les espèces semis-herbacées, ○ la recharge complémentaire en terre végétale des buttes et talus inaccessibles, ○ toutes sujétions à une parfaite exécution des travaux. <p>UNITÉ : LE MÈTRE CARRÉ</p>	
2.9	<p><u>FOURNITURE ET PLANTATION ARBRES TIGE 20/25 YC. TUTEURAGE</u></p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et tous les travaux nécessaires à la plantation d'un arbre 20/25, en motte grillagée.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la présentation au Maître d'œuvre des arbres de tiges 20/25 issus des catégories spécifiés à l'article 4.16 du CCTP, ○ la communication au Maître d'œuvre des références des pépinières en charge de fournir les arbres de tiges 18/20, ○ le piquetage des zones de plantation, ○ le nivellement définitif des surfaces destinées à être plantées, ○ la fourniture des sujets contre plantés et fléchés, ○ le transport et la mise et/ou remise en jauge par tout moyen mécanique ou manuel, 	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> ○ la réception des arbres par le Maître d'œuvre, ○ l'habillage et le pralinage des racines pour les arbres à racines nues, ○ l'ouverture du grillage enveloppant la motte sur la partie supérieure pour les arbres en motte grillagée, ○ la plantation proprement dite avec comblement et plombage des fosses, ○ l'amendement, ○ le tuteurage monopode, ○ la protection contre les lapins en toile de jute, ○ le terrassement de terre fine, compris cuvette d'arrosage, ○ le réglage parfait après plantation : l'attache au tuteur ne sera fixée qu'après tassement du terrain suite au bassinage, environ 15 jours après la plantation, ○ la taille de formation, ○ les finitions diverses et nettoyages du chantier, ○ la garantie de reprise durant l'année qui suit la plantation, ○ toutes sujétions à la parfaite exécution des travaux. <p>UNITÉ : L'UNITÉ</p>	
2.10	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE PAILLAGE EN BROYAT DE LIGNEUX SUR 10CM</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en place de paillage en boyat de ligneux au pied des arbres et des arbustes (arbustes isolés et tapissants) plantés conformément au plan des travaux d'aménagement.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la fourniture, le transport, le déchargement du paillage constitué d'un boyat de ligneux, ○ la mise en place du paillage sur une épaisseur de 10cm, ○ toutes sujétions de pose, de main d'œuvre, et de regarnissage après 6 mois de tassement, ○ toutes sujétions de matériaux, de matériels et de main d'œuvre. <p>UNITÉ : LE MÈTRE CARRÉ</p>	
2.11	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE VOLIGES BOIS</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre des bordures de délimitation en voliges bois conformément au plan des travaux d'aménagement.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la fourniture, le transport et la pose de volige bois en pin sylvestre de classe IV de 150mm de hauteur et 40mm ○ la fourniture, le transport et la pose des piquets pour la mise en œuvre des voliges bois en pin, ○ les travaux d'implantations et de piquetages nécessaires à la mise en œuvre des voliges en bois, ○ toutes sujétions de matériaux, de matériels et de main d'œuvre. <p>Il est précisé que les bois doivent provenir de production conforme au label (FSC, PEFC ou équivalent). L'Entreprise doit fournir tous justificatifs certifiant que les bois proviennent d'une exploitation durablement gérée.</p> <p>UNITÉ : LE MÈTRE LINÉAIRE</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
2.12	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GANIVELLES 40CM DOUBLE TORSION</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture de type ganivelle composée d'échalas de châtaigniers (double torsion) refendus fixés sur des piquets ronds de maintien en acacia de 0.40 m de hauteur hors sol (diamètre de 80 mm à 100mm) enfoncés d'au moins 0.30 m dans le sol, espacement de 0.03 m entre les échalas.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'implantation de la clôture, ○ les piquets de supports seront espacés de 0.80 à 1.00 m maximum, ○ la pose soignée de fils de fer de maintien y compris tendeurs, ○ les terrassements et réglages nécessaires du terrain de toute nature, ○ tous les aléas et sujétions de matériaux, de matériels et de main d'œuvre. <p>UNITÉ : LE MÈTRE LINÉAIRE</p>	
2.13	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CLÔTURE MÉTALLIQUE 1M yc SCELLEMENTS</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre de clôtures métalliques de jardin contemporaines de 1.00 m de hauteur au sol, similaires aux existantes.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'implantation de la clôture métallique, ○ les travaux nécessaires à la mise en œuvre de clôtures, ○ les fouilles pour fondation et l'évacuation des déblais issus de ces réalisations vers un dépôt / décharge publique, droit de décharge compris, ou à tout autre endroit proposé par l'entreprise et soumis à l'accord du Maître d'œuvre, ○ la fourniture et la mise en œuvre de béton de fondation dosé à 250 kg/m3 aux dimensions prévues par le fabricant (suivant un principe de dés en béton), ○ la fixation par boulonnage sur dés en béton ou par scellement dans les dés, ○ toutes sujétions de matériaux, de matériels et de main d'œuvre. <p>Il est précisé que la clôture métallique sera galvanisée à chaud et thermolaquée. Le RAL sera défini par le Maître d'ouvrage.</p> <p>UNITÉ : LE MÈTRE LINÉAIRE</p>	
2.14	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE PORTILLONS MÉTALLIQUES 1M</u></p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre d'un portillon métallique de hauteur 0,85m, passage 1,00m à 1 vantail, à barreaudage vertical</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la fourniture du cadre du portillon composé : Tubes d'acier verticaux 40/40 mm, tubes d'acier horizontaux (traverses) 40/40 mm avec barreaux ronds Ø 25 mm, 96 mm entre barreaux, ○ la fourniture des poteaux du portillon composé : Tube d'acier carré 60X60, capuchon en pvc compris, ○ la fourniture du dispositif de fermeture du portillon composé : Serrure à cylindre en acier avec traitement anti-corrosion, ○ toutes sujétions de matériaux, de matériels et de main d'œuvre. 	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<p>Il est précisé que l'ensemble des éléments du portillon sera galvanisé à chaud et thermolaqué. Le RAL sera défini par le Maître d'ouvrage.</p> <p>UNITÉ : L'UNITÉ</p>	
2.15	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CHAISES MÉTALLIQUES yc SCELLEMENTS</u></p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'une chaise extérieure en aciers galvanisé à chaud de modèle HAY PALISSADE avec accoudoir de chez ANDLIGHT ou similaire, de dimensions : 0,66 m de profondeur, 0,63 m de largeur, 0,80 m de hauteur.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les travaux nécessaires à la mise en œuvre : ○ les fouilles pour fondation et l'évacuation des déblais issus de ces réalisations vers un dépôt / décharge publique, droit de décharge compris, ou à tout autre endroit proposé par l'entreprise et soumis à l'accord du Maître d'œuvre, ○ la fourniture et la mise en œuvre de béton de fondation dosé à 250 kg/m3 aux dimensions prévues par le fabricant (suivant un principe de dés en béton), ○ la fixation par boulonnage sur dés en béton ou par scellement dans les dés, ○ la soudure des boulons pour éviter le vol, ○ toutes les sujétions d'exécution supplémentaires. <p>UNITÉ : L'UNITÉ</p>	
2.16	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BANCS BOIS BRUT POSÉS</u></p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre d'un banc public en bois massif sans accoudoir de chez CROSO ou similaire de dimensions : 2,60 m de longueur, 0,49 m de largeur et 0,46 m de hauteur.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les fouilles pour fondation et l'évacuation des déblais issus de ces réalisations vers un dépôt / décharge publique, droit de décharge compris, ou à tout autre endroit proposé par l'entreprise et soumis à l'accord du Maître d'œuvre, ○ la fourniture et la mise en œuvre de béton de fondation dosé à 250 kg/m3 aux dimensions prévues par le fabricant (suivant un principe de dés en béton), ○ la fixation par boulonnage sur dés en béton ou par scellement dans les dés, ○ tous aléas et sujétions de mise en œuvre. <p>UNITÉ : L'UNITÉ</p>	
2.17	<p><u>SYSTÈME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre des systèmes d'arrosage automatique et microgouttes.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la réalisation de branchements DN 20, la fourniture et pose de la canalisation DN 20 y compris terrassement et remblaiement en grave, ○ la fourniture et mise en place des colliers de prise en charge en fonte, à brides y compris percement de la canalisation, ○ le robinet de prise ou d'arrêt avant compteur et le té purgeur après compteur, y compris raccords, ○ la bouche à clé complète, 	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> ○ tous les raccords hydrauliques Fontes (Manchons, réducteurs, avec raccord Bride Major Autobloquant, PN 16 type « Major Stop » ou similaire, collier de prise en charges ...), ○ la pose de compteur y compris regard en PVC, ○ le raccordement sur la canalisation d'eau existante, ○ la fourniture et pose de l'ensemble du système automatique d'arrosage, ○ y compris raccordement et toutes sujétions d'exécution. <p>UNITÉ : LE MÈTRE CARRÉ</p>	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<u>3 – PLANTATIONS SUPPLEMENTAIRES JARDINIERE EX SUD</u>	
3.1	<p><u>FOURNITURE ET PLANTATION ARBUSTES 80/100 3U/M²</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la plantation de végétaux arbustifs de dimensions 80/100 (3u/m²) sur l'ensemble du parking transformé en parc, conformément au plan des travaux d'aménagement.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la présentation au Maître d'œuvre des végétaux arbustifs de dimensions 80/100 issus des catégories spécifiés à l'article 4.16 du CCTP, ○ la communication au Maître d'œuvre des références des pépinières en charge de fournir les végétaux arbustifs, ○ le piquetage des zones de plantation, ○ le nivellement définitif des surfaces destinées à être plantées, ○ la fourniture des végétaux arbustifs, ○ le transport et la mise et/ou remise en jauge par tout moyen mécanique ou manuel, ○ la réception des végétaux arbustifs par le Maître d'œuvre, ○ l'habillage et le pralinage des racines, ○ la plantation proprement dite avec comblement et plombage des fosses, ○ l'amendement, ○ le terrassement de terre fine, compris cuvette d'arrosage, ○ le réglage parfait après plantation, ○ la taille de formation, ○ le fourreau de protection, ○ les finitions diverses et nettoyage du chantier ○ la garantie de reprise durant l'année qui suit la plantation. ○ les sujétions d'arrachage en pépinière, de manipulation et de préparation, de protection contre les intempéries et contre les blessures ou le dessèchement, y compris toutes sujétions à la parfaite exécution des travaux. <p>Il est précisé que les végétaux seront choisis en pépinière pour leur homogénéité et leur venue franche. Ils seront exempts de maladies ou de blessures et leurs couronnes naturelles seront conservées lors de la plantation. Toutes les précautions seront prises lors du transport afin de ne pas endommager les végétaux.</p> <p>UNITÉ : LE MÈTRE CARRÉ</p>	
3.2	<p><u>FOURNITURE ET PLANTATION VIVACES 9U/M²</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la plantation de végétaux vivaces (9u/m²) sur l'ensemble du parking transformé en parc, conformément au plan des travaux d'aménagement.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la présentation au Maître d'œuvre des végétaux vivaces (9u/m²) issus des catégories spécifiés à l'article 4.16 du CCTP, ○ la communication au Maître d'œuvre des références des pépinières en charge de fournir les végétaux vivaces, ○ le piquetage des zones de plantation, ○ le nivellement définitif des surfaces destinées à être plantées, ○ la fourniture des végétaux vivaces, 	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> ○ le transport et la mise et/ou remise en jauge par tout moyen mécanique ou manuel, ○ la réception des végétaux vivaces par le Maître d'œuvre, ○ l'habillage et le pralinage des racines, ○ la plantation proprement dite avec comblement et plombage des fosses, ○ l'amendement, ○ le terrassement de terre fine, compris cuvette d'arrosage, ○ le réglage parfait après plantation, ○ la taille de formation, ○ le fourreau de protection, ○ les finitions diverses et nettoyages du chantier ○ la garantie de reprise durant l'année qui suit la plantation. ○ les sujétions d'arrachage en pépinière, de manipulation et de préparation, de protection contre les intempéries et contre les blessures ou le dessèchement, y compris toutes sujétions à la parfaite exécution des travaux. <p>Il est précisé que les végétaux seront choisis en pépinière pour leur homogénéité et leur venue franche. Ils seront exempts de maladies ou de blessures et leurs couronnes naturelles seront conservées lors de la plantation. Toutes les précautions seront prises lors du transport afin de ne pas endommager les végétaux.</p> <p>UNITÉ : LE MÈTRE CARRÉ</p>	
3.3	<p><u>FOURNITURE ET PLANTATION SEMIS HERBACÉES</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la plantation de la végétalisation de l'ensemble des dômes et talus par des espèces semis-herbacées, conformément au plan des travaux d'aménagement.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la présentation au Maître d'œuvre des espèces semis-herbacées issus des catégories spécifiés à l'article 4.16 du CCTP, ○ la communication au Maître d'œuvre des références des pépinières en charge de fournir les espèces semis-herbacées, ○ la recharge complémentaire en terre végétale des buttes et talus inaccessibles, ○ toutes sujétions à une parfaite exécution des travaux. <p>UNITÉ : LE MÈTRE CARRÉ</p>	
3.4	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE PAILLAGE EN BROyat DE LIGNEUX SUR 10CM</u></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en place de paillage en boyat de ligneux au pied des arbres et des arbustes (arbustes isolés et tapissants) plantés conformément au plan des travaux d'aménagement.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la fourniture, le transport, le déchargement du paillage constitué d'un boyat de ligneux, ○ la mise en place du paillage sur une épaisseur de 10cm, ○ toutes sujétions de pose, de main d'œuvre, et de regarnissage après 6 mois de tassement, ○ toutes sujétions de matériaux, de matériels et de main d'œuvre. <p>UNITÉ : LE MÈTRE CARRÉ</p>	

